

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE SALLE DE SÉMINAIRE

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles le Zoo de La Boissière du Doré (ci-après « le Zoo ») commercialise des prestations de séminaires, telles que décrites sur le site internet www.zoo-boissiere.com, au sein de ses installations.

1.2 Capacité juridique

Le Client déclare être juridiquement capable de contracter, c'est-à-dire être majeur et ne pas faire l'objet d'une mesure de tutelle ou de curatelle.

1.3 Acceptation des conditions

Toute commande de prestation de séminaire implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve des présentes CGV par le Client, qui reconnaît en avoir pris connaissance préalablement à la conclusion du contrat. En conséquence, le Client renonce à se prévaloir de tout document contradictoire ou non opposable.

1.4 Données personnelles – Informatique et libertés

Conformément à la réglementation en vigueur, notamment le Règlement (UE) 2016/679 dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et la loi Informatique et Libertés modifiée, le Client est informé que ses données à caractère personnel font l'objet d'un traitement automatisé par le Zoo de La Boissière du Doré.

Ce traitement a pour finalités la gestion de la relation commerciale, le traitement des demandes du Client, l'envoi d'informations commerciales et de newsletters, ainsi que toute communication relative aux services proposés par le Zoo de La Boissière du Doré.

Les données collectées sont destinées exclusivement au Zoo de La Boissière du Doré et aux membres de son personnel habilités à en connaître dans le cadre de leurs fonctions, notamment la Direction, le service communication et commercial et le service pédagogie.

Les données sont conservées pour une durée strictement nécessaire aux finalités poursuivies et, en tout état de cause, pour une durée maximale de trois (3) ans à compter du dernier contact émanant du Client resté sans réponse, sauf obligation légale contraire.

Le Client dispose à tout moment d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité de ses données. Ces droits peuvent être exercés par courrier adressé à : Zoo de La Boissière du Doré – 2, la Châtaigneraie – 44430

La Boissière du Doré, ou par courriel à l'adresse suivante : gse-seminaire@zoo-boissiere.com. Une réponse sera apportée dans un délai maximal d'un (1) mois.

Le Client dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), après avoir, le cas échéant, adressé une réclamation préalable au Zoo à l'adresse gse-seminaire@zoo-boissiere.com, laquelle fera l'objet d'une réponse dans un délai de deux (2) mois.

Conformément aux articles L.223-1 et suivants du Code de la consommation, le Client consommateur peut s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique BLOCTEL, pour une durée de trois (3) ans.

1.5 Règlement intérieur du parc

Lors de toute visite au sein du Zoo de La Boissière du Doré, le Client s'engage à respecter le règlement intérieur affiché à l'entrée du site ainsi que les consignes de sécurité et d'évacuation.

En cas de non-respect de ces règles, le personnel du Zoo se réserve le droit de procéder à l'expulsion immédiate du contrevenant, sans que celui-ci ne puisse prétendre à un quelconque remboursement ou indemnisation.

1.6 Réclamations

Tout incident susceptible d'engager la responsabilité du Zoo doit impérativement être signalé le jour même auprès des services d'accueil.

Toute réclamation ultérieure devra être formulée par écrit dans un délai de quinze (15) jours suivant la prestation, soit par courriel à l'adresse contact@zoo-boissiere.com, soit par courrier postal à : Zoo de La Boissière du Doré – 2, la Châtaigneraie – 44430 La Boissière du Doré.

1.7 Litiges – Droit applicable

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige et à défaut de résolution amiable, compétence expresse est attribuée au Tribunal judiciaire de Nantes.

1.8 Droit à l'image

Les prises de vues photographiques ou vidéo réalisées à titre strictement privé sont autorisées. Toute prise de vue à des fins professionnelles ou commerciales est interdite sans l'autorisation écrite préalable de la direction du Zoo.

Lorsque le Zoo réalise des prises de vues impliquant les Clients, une autorisation écrite préalable sera systématiquement sollicitée pour toute diffusion ou exploitation des images.

2. RÉSERVATION ET COMMANDE

Sous réserve de disponibilité, toute réservation incluant une ou plusieurs prestations complémentaires (visite guidée, animation pédagogique, prestation traiteur, hébergement, etc.) doit faire l'objet d'un contrat dûment complété, signé et transmis au Zoo au minimum quatre (4) semaines avant la date prévue, par courrier ou par voie électronique.

Ce contrat devra comporter les mentions manuscrites obligatoires suivantes : date, signature et cachet de l'établissement le cas échéant.

Les horaires des visites et activités sont communiqués à titre indicatif et confirmés définitivement le jour de la prestation.

Toute modification de réservation devra être notifiée par écrit au Zoo avant la date de la prestation.

Pour toute réservation sans prestation complémentaire, le contrat devra être transmis au minimum douze (12) jours avant la date du séminaire. Passé ce délai, aucune modification ou report ne pourra être accepté.

Le non-respect de ces dispositions entraînera la facturation intégrale de la prestation réservée.

Annulation

Toute annulation devra être notifiée par écrit au plus tard dix (10) jours avant la date du séminaire.

À défaut, une indemnité forfaitaire correspondant à trente pour cent (30 %) du montant total du devis sera facturée, sauf cas de force majeure dûment justifié (hospitalisation, décès).

3. CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE LA VENTE EN LIGNE

3.1 Archivage – Preuve

Le Zoo conserve les devis et factures sur un support fiable et durable constituant une copie fidèle, conformément aux dispositions de l'article 1379 du Code civil. Les enregistrements informatisés feront foi entre les parties.

3.2 Responsabilité

Dans le cadre de la vente en ligne, le Zoo est tenu à une obligation de moyens. Sa responsabilité ne saurait être engagée pour tout dommage résultant de l'utilisation du réseau internet, notamment en cas de perte de données, intrusion, virus ou interruption de service.

3.3 Données personnelles

Conformément à la législation en vigueur, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant, qu'il peut exercer par courrier adressé au Zoo de La Boissière du Doré – 2, la Châtaigneraie – 44430 La Boissière du Doré.

4. RÈGLEMENT INTÉRIEUR – SALLE DE SÉMINAIRE

Le présent règlement intérieur s'applique à l'ensemble des personnes présentes au sein de la salle de séminaire située à l'extérieur du Zoo de La Boissière du Doré.

4.1 Sécurité

Il est strictement interdit de franchir les barrières de sécurité, d'accéder aux zones techniques ou de service, de pénétrer dans le parc sans autorisation ou de ne pas respecter la signalétique en place. Le Zoo décline toute responsabilité en cas d'accident résultant du non-respect de ces consignes.

4.2 Prévention incendie

Tout feu est formellement interdit dans l'enceinte du parc. Un extincteur est mis à disposition à l'extérieur de la salle de séminaire. La salle est non-fumeurs ; un cendrier est prévu à l'extérieur.

4.3 Évacuation

En cas de nécessité, l'évacuation s'effectuera par le portail situé sur la route de Saint-Christophe-la-Couperie (D154), conformément aux consignes du personnel.

4.4 Surveillance

Le Zoo décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des effets personnels.

4.5 Animaux

Les horaires de sortie et de rentrée des animaux varient selon la saison. La visibilité des espèces ne peut être garantie.

4.6 Respect des animaux

Il est strictement interdit de nourrir les animaux, de crier, de frapper les installations ou de troubler leur tranquillité. La salle doit être libérée à 22h00 et aucun bruit sonore excessif ne sera toléré.

4.7 Environnement

Les Clients sont tenus de respecter la propreté du site et de procéder au tri des déchets.

4.8 Dégradations

Toute dégradation ou détérioration des installations pourra faire l'objet d'une facturation ou de poursuites.

4.9 Interdictions

Il est interdit d'introduire sur le site tout objet ou substance dangereux ou illicite.

4.10 Bonne conduite

Les animaux domestiques sont interdits. Tout comportement inapproprié, notamment l'état d'ébriété ou le tapage nocturne, entraînera l'expulsion immédiate du site.

Toute infraction au présent règlement pourra donner lieu à une exclusion sans indemnité.